

# Accès au littoral : le point département par département

Dès ce week-end, l'accès au littoral va être réglementé. Le décret annoncé va prévoir un principe d'interdiction aux plages et autoriser les préfets de chaque département à donner des dérogations aux communes. Les mêmes que pour les marchés de plein air. Voici la méthode, département par département.

## Ille-et-Vilaine : « lundi matin les plages restent fermées »

La préfète d'Ille-et-Vilaine, Michèle Kirry, a quelque peu douché les espoirs des amateurs de plage les plus impatientes, en indiquant, dès vendredi matin, que, dans son département, « les plages restent fermées lundi ». Car il faudra, pour les maires, établir un cahier des charges strict, avec « des questions très pragmatiques » : sens d'entrée et de sortie de la plage, mobilisation de la police municipale s'il y en a une, fermeture des jeux d'enfants par des rubalises... « Les plages ne seront pas rouvertes avant qu'on ait effectué ce travail. Mais si on prend l'exemple des marchés, ça va très vite. Ça peut être en un jour ou deux », estime la préfète.

## Finistère : dès lundi et pour les familles ?

« Et pourquoi pas dès lundi matin ? », interroge Pascal Lelarge. Pour le préfet du Finistère, rien ne s'oppose à ce que des maires du département décident d'ouvrir leur littoral au public (ainsi que la bande des 300 mètres côtiers sur laquelle



En fonction de leur département, tous les Bretons ne retrouveront peut-être pas leurs plages à la même date. Photo Nicolas Créach

ils ont aussi autorité), dès le 11 mai au matin. Mais cela à condition qu'ils rédigent leur propre cahier des charges et qu'ils puissent assumer la mise en œuvre de ces réouvertures. Notamment sur trois points : d'abord le respect de l'environnement (de nombreuses espèces, d'oiseaux notamment, ont profité de la désertion des plages pour y nicher et s'y reproduire), ensuite le respect des normes sanitaires pour éviter un retour de bâton viral, et, enfin, le respect de l'ordre public. Et le préfet du Finistère ne voit pas « en quoi une famille pourrait ne pas laisser ses enfants faire des châteaux de sable, si leur plus proche voisin est à plusieurs mètres de dis-

tance sur une grande plage ventée ».

## Morbihan : premières plages rouvertes à partir de mercredi

Comme son voisin finistérien, le préfet du Morbihan insiste sur une réouverture des plages respectueuse de l'environnement, des conditions sanitaires, et de l'ordre public. La méthode et le calendrier diffèrent un peu néanmoins. « Lundi soir, explique Patrice Faure, nous serons en réunion avec tous les maires, parlementaires, représentants d'EPCI, mais aussi le SDIS et des présidents d'associations pour régler l'intégralité des questions liées au retour vers le littoral et aux chemins côtiers. Ce qui me semble impor-

tant, c'est d'harmoniser les règles au niveau départemental, pour qu'il n'y ait pas de concurrence entre les plages, qui créerait un afflux ici ou un reflux là ». Par ailleurs, le préfet attend aussi des communes qu'elles soient véritablement en mesure de faire respecter les règles qui seront décidées : « Il faut être sûr qu'elles auront, par exemple, moyen de faire respecter la distanciation physique des personnes », illustre-t-il. Premières ouvertures de plages possibles, « vraisemblablement » à partir de mercredi.

## Côtes-d'Armor : attente d'un décret

Les plages seront toujours interditi-

tes, lundi, dans les Côtes-d'Armor. En ce premier jour de déconfinement, il sera donc hors de question de se précipiter sur le littoral avec sa serviette, son parasol et ses jeux de plage. Il faudra faire preuve d'un peu de patience car la préfecture, dit-elle, attend la parution du décret ministériel pour en savoir plus et disposer d'un cadre réglementaire pour prendre des mesures. Mesures dérogatoires qui pourraient s'apparenter, selon l'administration, à celles prises pour les marchés. En tout état de cause, si l'heure n'est pas à la précipitation, la préfecture confie qu'elle y travaille néanmoins par anticipation, en lien étroit avec les élus des communes du littoral.